



Tarifs « Vie et Services » : Ménage/Repassage

Ménage-Repassage régulier : Tarification horaire applicables selon le nombre d'heures facturées, toutes prestations confondues de ménage-repassage.

| | | |
|---|-------------------|--------------------|
| A PARTIR DE 25H PAR MOIS | TVA 10 % | |
| Tarif horaire avant réduction ou crédit d'impôts* | HT 21.69 € | TTC 23.86 € |
| Coût horaire après réduction ou crédit d'impôts | HT 10.84 € | TTC 11.93 € |
| EN DESSOUS DE 25H PAR MOIS | | |
| Tarif horaire avant réduction ou crédit d'impôts* | HT 22.76 € | TTC 25.03 € |
| Coût horaire après réduction ou crédit d'impôts* | HT 11.38 € | TTC 12.51€ |

Tarifs applicables du 1/03/2020 au 31/12/2020

Ces tarifs sont fixés en fonction du volume horaire réellement utilisé par le client dans le mois.

Un devis gratuit est établi systématiquement.

Ménage-Repassage ponctuel : HT 24.17 € TTC 26.59 €

Nettoyages particuliers : nous consulter

Aucun frais de dossier

Réduction ou crédit d'impôts :

Etant agréé par la préfecture vous pouvez bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôts de 50% des sommes dépensées (plafonds compris entre 12000 et 15000 euros par an selon leur situation familiale ; selon la loi fiscale en vigueur ; art 199 sexdecies du C.G.I).

Conditions et modes de paiement acceptés :

Virement bancaire, Chèque bancaire, CESU préfinancé

Indemnités kilométriques :

Pour les déplacements effectués par l'intervenant pendant sa prestation, 0.45€ sont facturés par kilomètre parcouru. (Si utilisation du véhicule de l'employé)

Sinistres :

En cas de détérioration ou casse de notre responsabilité nous nous engageons à dédommager nos clients après l'application d'une franchise de 60€

Durée minimale des interventions :

2 heures

*Dans les conditions posées par l'article 199 sexdécies du CGI, sous réserve de modification de la législation
Les présentes informations sont données à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle.